

**Barry Callebaut SA
Convocation à
l'assemblée générale
ordinaire des
actionnaires**

Mercredi 9 décembre 2020,
16h00

**La présence physique
n'est pas possible
Merci de vous référer aux
instructions indiquées
pages 3 et 9 (Représentation)**



Informations concernant Covid-19

Chères et chers actionnaires,

Les développements autour de la pandémie de COVID-19 et les mesures mises en place par les autorités suisses ont un impact profond sur le déroulement de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires 2020 de Barry Callebaut SA. Pour protéger la santé de nos actionnaires et de nos employés, les actionnaires ne peuvent voter que par le biais du représentant indépendant et ne peuvent pas assister en personne à l'assemblée générale ordinaire.

En conséquence, vos droits de vote ne peuvent être exercés qu'en soumettant vos instructions de vote par écrit ou par voie électronique au représentant indépendant. Pour savoir comment transmettre vos instructions de vote au représentant indépendant, veuillez vous référer aux remarques figurant à la fin de la présente convocation.

Barry Callebaut regrette que cet événement important ne puisse pas se dérouler dans son format habituel. Nous vous remercions de votre compréhension et attendons avec impatience votre participation personnelle à l'assemblée générale ordinaire de 2021.

Patrick De Maeseneire
Président du Conseil d'Administration

Ordre du jour et propositions du Conseil d'Administration

1. Approbation du rapport annuel, des comptes annuels et des comptes consolidés du groupe

1.1 Approbation du rapport annuel

Le conseil d'administration propose d'approuver le rapport annuel pour l'exercice 2019/2020.

1.2 Vote consultatif sur le rapport de rémunérations

Le conseil d'administration propose aux actionnaires d'accepter le rapport de rémunérations figurant dans le rapport de gestion 2019/2020 (pages 168–180). Le vote est de nature consultative.

1.3 Approbation des comptes annuels et des comptes consolidés du groupe au 31 août 2020

Le conseil d'administration propose d'approuver le rapport financier comprenant les comptes annuels et les comptes consolidés du groupe au 31 août 2020.

2. Distribution d'un dividende et emploi du bénéfice résultant du bilan

Le conseil d'administration propose la distribution d'un dividende brut de CHF 22.00 par action pour un montant total de 120'754'876 CHF (brut) prélevé sur le bénéfice distribuable par l'Assemblée générale des actionnaires, ce qui représente un taux de distribution stable de 39% par rapport à l'année dernière, et de reporter le solde du bénéfice disponible au 31 août 2020 d'un montant de 1'296'733'601 CHF à l'exercice 2020/2021¹.

En conséquence, la répartition proposée du bénéfice résultant du bilan est la suivante :

Solde reporté de l'exercice précédent au 1er septembre 2019	1'475'805'189
Dividende (brut) 2018/19	-142'710'308
Dividende sur actions propres	0
Bénéfice de l'exercice 2019/2020	107'698'635
Bénéfice résultant du bilan au 31 août 2020	1'440'793'516
Actions propres	-23'305'039
Total bénéfice résultant du bilan distribuable	1'417'488'477
Dividende proposé 2019/20 de CHF 22.00 par action	-120'754'876
Report à compte nouveau	1'296'733'601

Le paiement du dividende est effectué après déduction de l'impôt anticipé de 35%.

Si l'assemblée générale des actionnaires approuve ce point de l'ordre du jour, Barry Callebaut versera aux actionnaires ou à leur banque dépositaire respective le dividende libre de toute charge le ou vers le 7 janvier 2021.

3. Décharge aux membres du conseil d'administration et du comité exécutif

Le conseil d'administration propose de donner décharge aux membres du conseil d'administration et du comité exécutif pour l'exercice 2019/2020.

¹ Le montant de CHF 120'754'876 (brut) se fonde sur le nombre total des actions émises le 31 août 2020. Dans la décision de la répartition des dividendes, l'Assemblée générale tiendra compte que Barry Callebaut SA ne versera pas de dividendes sur les actions propres, détenues par la Société.

4. Elections

4.1 Election des membres du conseil d'administration

Le conseil d'administration propose de réélire les membres suivants du conseil d'administration pour une période d'une année, jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire.

1. Patrick De Maeseneire, ressortissant belge
2. Dr. Markus R. Neuhaus, ressortissant suisse
3. Fernando Aguirre, ressortissant américain / mexicain
4. Angela Wei Dong, ressortissante chinoise
5. Nicolas Jacobs, ressortissant suisse
6. Elio Leoni Sceti, ressortissant italien
7. Timothy Minges, ressortissant américain

Les membres du conseil d'administration seront élus de manière individuelle.

4.2 Election d'un nouveau membre du conseil d'administration

Le conseil d'administration propose d'élire Yen Yen Tan, de nationalité singapourienne, comme nouveau membre du conseil d'administration pour une période d'une année, jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Yen Yen Tan apporte un regard approfondi sur les innovations rapides dans le secteur numérique et technologique. Elle a acquis son expérience en occupant pendant plus de 30 ans une série de postes de direction de haut niveau dans les secteurs de la technologie et des télécommunications au sein d'entreprises multinationales. Son dernier poste de direction a été celui de présidente de la région Asie-Pacifique du groupe Vodafone.

4.3 Election du président du conseil d'administration

Le conseil d'administration propose de réélire Patrick De Maeseneire en tant que président du conseil d'administration pour une période d'une année, jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire.

4.4 Election des membres du comité de rémunération

Le conseil d'administration propose d'élire les membres suivants du comité de rémunération pour une période d'une année, jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire:

1. Fernando Aguirre
2. Elio Leoni Sceti
3. Timothy Minges
4. Yen Yen Tan

Les membres du comité de rémunération seront élus de manière individuelle.

4.5 Election du représentant indépendant

Le conseil d'administration propose d'élire l'étude Keller KLG, Zürich, en tant que représentant indépendant pour une période d'une année, jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire.

4.6 Election de l'organe de révision

Le conseil d'administration propose d'élire KPMG AG, Zurich, comme organe de révision de la société pour l'exercice 2020/21.

5. Approbation des montants globaux de la rémunération accordée au conseil d'administration et au comité exécutif

Remarques préalables

Selon l'article 30 alinéa 1 des statuts, l'assemblée générale approuve annuellement et avec force contraignante les propositions du conseil d'administration portant sur:

- a) le montant global maximum de la rémunération accordée au conseil d'administration pour la prochaine période de fonction
- b) le montant global maximum de la rémunération fixe accordée au comité exécutif pour le prochain exercice
- c) le montant global de la rémunération variable à court et long terme accordée au comité exécutif pour le dernier exercice clos

L'assemblée générale vote séparément sur les montants globaux des rémunérations accordées d'une part au conseil d'administration et d'autre part au comité exécutif.

Le rapport de rémunération figurant aux pages 168-180 du rapport de gestion contient de plus amples informations sur la rémunération du conseil d'administration et du comité exécutif, en particulier quant au montant global de la rémunération variable à court et long terme accordée au comité exécutif pour le dernier exercice clos.

5.1 Approbation du montant global maximum de la rémunération accordée au conseil d'administration pour la prochaine période de fonction

Le conseil d'administration propose d'approuver, pour la prochaine période de fonction, le montant global maximum de la rémunération en es-

pèces accordée au conseil d'administration à hauteur de CHF 2'000'000 et l'allocation de CHF 2'550'000 à livrer sous forme d'actions à transférer à la fin du prochain mandat et à bloquer pendant trois ans après le transfert.

5.2 Approbation du montant global maximum de la rémunération fixe accordée au comité exécutif pour le prochain exercice

Le conseil d'administration propose d'approuver le montant global maximum de la rémunération fixe du comité exécutif à hauteur de CHF 6'700'000 pour le prochain exercice 2021/22.

5.3 Approbation du montant global de la rémunération variable à court et long terme accordée au comité exécutif pour le dernier exercice clos

Le conseil d'administration propose d'approuver le montant global de la rémunération variable accordée au comité exécutif à hauteur de CHF 15'860'000 pour l'exercice clos 2019/2020.

Ce montant comprend la rémunération variable à court terme pour l'exercice 2019/2020, la rémunération variable à long terme octroyée durant l'exercice 2019/2020, ainsi que les autres avantages et les contributions de l'entreprise à la sécurité sociale et à la caisse de pension pour l'exercice 2019/2020.

6. Divers

Lieu de réunion

Fondation Jacobs, Seefeldquai 17, 8008 Zürich



Documentation, participation et représentation

Admission à l'assemblée générale ordinaire

En raison de la pandémie de COVID-19, le gouvernement suisse a imposé plusieurs restrictions aux réunions et a autorisé les sociétés suisses à prescrire que les actionnaires ne puissent exercer leurs droits que par le biais du représentant indépendant et non en personne. Pour protéger la santé de nos actionnaires et employés, Barry Callebaut SA a décidé que les droits de vote ne peuvent être exercés que par le biais du représentant indépendant (comme indiqué cidessous). La présence en personne des actionnaires à l'assemblée générale ordinaire n'est pas autorisée.

Documents

Le rapport de gestion composé du rapport annuel, des comptes annuels et des comptes consolidés du groupe, ainsi que les rapports de l'organe de révision, de même que les statuts de la société, l'ordre du jour et les propositions du conseil d'administration pourront être consultés au siège de la société, Pfingstweidstrasse 60, CH-8005 Zürich, à partir du 12 novembre 2020. Le rapport de gestion (en anglais uniquement) sera envoyé aux actionnaires et investisseurs sur demande. En outre, le rapport de gestion de la société (en anglais) ainsi qu'un bref rapport (en allemand et en anglais) peuvent également être téléchargés sur le site internet de Barry Callebaut (www.barry-callebaut.com).

Enregistrement

Les actionnaires qui étaient inscrits au registre des actions le 11 novembre 2020 recevront la présente convocation directement. Les actionnaires qui seront nouvellement inscrits au registre des actions entre le 12 novembre 2020 et le 3 décembre 2020, à 23h59, recevront également une convocation par courrier subséquent. Aucune inscription au registre des actions ne sera effectuée entre le 4 décembre 2020 et le 9 décembre 2020.

Représentation

Il n'est pas possible d'assister physiquement à l'assemblée générale. Les actionnaires sont priés de se faire représenter par le représentant indépendant, l'Etude Keller KLG, Alfred-Escher-Strasse 11, CH-8002 Zürich. Le formulaire de procuration joint à la convocation fait office de procuration. Les instructions au représentant indépendant doivent être données par le biais du formulaire d'instruction (au revers du formulaire de procuration) joint à la convocation et reçues par le représentant indépendant avant le 8 décembre

2020, à 12h00 (midi). En signant le formulaire de procuration et si aucune autre instruction n'est donnée, l'actionnaire donne instruction au représentant indépendant de voter en faveur des propositions du conseil d'administration. Alternativement, les actionnaires peuvent donner leur procuration et leurs instructions de vote au représentant indépendant par voie électronique au travers du service internet pour investisseurs à l'adresse www.sherpany.com/barry-callebaut jusqu'au 6 décembre 2020 à 23h59, conformément aux informations pertinentes communiquées avec la convocation.

Donation

Pour l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de cette année, le conseil d'administration a décidé de faire un don à une organisation caritative au lieu d'un cadeau d'actionnaire. Le don sera versé à Winterhilfe Schweiz. Avec ses services, Winterhilfe Schweiz apporte un soutien pragmatique et ciblé aux personnes qui sont touchées par la pauvreté – souvent invisible – en Suisse (www.winterhilfe.ch). Barry Callebaut tient à remercier Winterhilfe Schweiz pour son engagement et est heureux de soutenir son travail.

Zürich, le 13 novembre 2020



Barry Callebaut AG (siège principal)
West-Park
Pfungstweidstrasse 60
8005 Zürich
Schweiz

Tél +41 43 204 04 04
headoffice@barry-callebaut.com